Les subsides

M. LeBlanc: La note au bas de page ne contredit pas ce que j'essaie de dire. Voyons les chiffres pour Terre-Neuve, où beaucoup de navires de fort tonnage ont leur port d'attache. Là encore, le document du ministre dit «Offshore—Hauturier», 121,956 en 1974; en 1975, 122,758; en 1976, 156,451; en 1977, 159,204; et en 1978, 154,353 tonnes métriques. Nous savons qu'en 1979, les gros chalutiers hauturiers s'en tirent très bien et je soupçonne que les chiffres de cette année seront très supérieurs à ceux-là.

Ce sont les pêcheurs côtiers qu'il faut protéger, et une seule personne peut le faire. Le ministre doit protéger les pêcheurs côtiers de la côte est, qui sont éparpillés et désorganisés. Il y a entre le ministre et moi-même une simple divergence

d'opinions.

J'ai d'autres chiffres que je dois consigner au compte rendu, également tirés d'un document publié par le ministère. Ces chiffres s'appliquent aux chalutiers à pêche arrière, ce pauvre élément oublié de nos pêches, et montrent la prise annuelle moyenne par voyage. Autrement dit, s'il y a beaucoup de poisson, la prise par voyage est élevée. En 1976, les chalutiers à pêche arrière de Terre-Neuve prenaient en moyenne 176,000 livres de poisson par voyage, en 1978, 216,000 livres par voyage et en 1979, 263,000 livres de poisson par voyage. Comme ce dernier chiffre ne porte que sur les mois de janvier à août 1979, la quantité de poisson pris pour toute l'année sera bien supérieure.

Cette semaine, les chalutiers de la Nouvelle-Écosse se sont regroupés, mais il est intéressant de noter que les pêcheurs côtiers n'étaient pas représentés. Le ministre provincial des pêches, M. Cameron, a dit qu'ils s'étaient fait rouler. Les petits pêcheurs de la Nouvelle-Écosse aimeraient peut-être connaître ces chiffres. En 1976, les pêcheurs des gros chalutiers à pêche arrière, qui se plaignaient pourtant de prises insuffisantes, ont pris en moyenne 207,000 livres de poisson par voyage. En 1978, ils ont pris 276,000 livres de poisson par voyage. En 1979, année désastreuse où ils ont besoin d'aide—où ils sont venus voir le ministre, à l'instigation du ministre provincial—ces pêcheurs de Nouvelle-Écosse qui se servent de gros chalutiers à pêche arrière ont pris 286,000 livres de poisson par voyage.

Monsieur le président, le ministre doit prendre des décisions difficiles, et il est soumis, je sais, à des pressions de toutes parts. Je répète toutefois ce que j'ai dit hier soir, il va devoir se décider s'il compte défendre ceux qui n'ont guère voix au chapitre. Il a répété cet après-midi que l'industrie a aussi voix au chapitre. Monsieur le président, je n'ai jamais entendu

l'industrie, en particulier les grandes sociétés . . .

M. McGrath: Vous déformez mes paroles. J'ai dit qu'elle devait accorder ses violons.

M. LeBlanc: Je n'ai jamais eu l'impression que l'industrie de la pêche gardait le silence sur ces questions, monsieur le président. En fait, elle a les moyens de faire de la publicité et, d'après les chiffres que je viens de citer concernant les prises, je vois pourquoi...

Une voix: Aux frais des contribuables.

M. LeBlanc: J'ai donné les chiffres pour les pêcheurs hauturiers du Nouveau-Brunswick et je voudrais maintenant citer ceux des pêcheurs côtiers, qui sont également tirés du document déposé cette semaine au comité par le ministre. En 1974, les pêcheurs côtiers du Nouveau-Brunswick ont pris 3,329

tonnes métriques de poisson, en 1975, 3,079 tonnes, en 1976, 3,737 tonnes, mais en 1978 les prises étaient retombées à 3,144 tonnes. C'est contre ces mêmes gens que le ministre vient de décider d'envoyer de gros chalutiers qui n'en avaient certes pas besoin, comme je viens de le montrer. J'espère avoir laissé suffisamment de temps au ministre pour répondre à ces questions. Je voudrais qu'il nous explique les raisons de sa décision.

M. McGrath: Monsieur le président, je me rejouis de cette occasion de répondre aux questions, bien que je dispose de moins de 15 minutes pour le faire. J'avais espéré profiter des 20 minutes de temps de parole qui me reviennent, puisque le député qui vient de se rasseoir a fait deux interventions. Il a parlé la nuit dernière et a repris aujourd'hui essentiellement les mêmes propos.

Une voix: Je vais invoquer le Règlement si vous continuez à parler de la sorte.

M. McGrath: Monsieur le président, le député qui vient de m'interrompre est celui qui aime me traiter de minou. Je siège dans cette enceinte depuis assez longtemps pour savoir qu'un minou est un type plutôt inefficace...

Une voix: C'est exact.

M. McGrath: J'aime plutôt considérer comme un matou, parce qu'on dit qu'un matou a sept vies. C'est ce qui m'intéresse.

Une voix: Que fait un matou, à part cela?

M. McGrath: Revenons à nos moutons. Nous parlons de la morue dans la zone 4T. C'est au fond une question d'optique. Après avoir entendu les propos de mon collègue d'en face, je ne puis malheureusement m'empêcher de qualifier son intervention d'hypocrite et d'attristante. Il me demande pourquoi j'ai autorisé la pêche dans le golfe aux chalutiers de 100 pieds et plus. Il pourrait lui-même répondre à cette question, parce que c'est lui qui leur en avait interdit l'accès en 1976. Il avait alors déclaré qu'il se devait d'agir ainsi pour protéger les pêcheurs côtiers et assurer la survie de bien des localités situées le long du golfe, tout en se montrant tolérant dans le cas des grands chalutiers étrangers qui avaient l'habitude de pêcher dans ces eaux. On pouvait nettement en conclure que lorsque les stocks de poisson se seraient reconstitués, les grands chalutiers auraient de nouveau accès à la région. C'est l'interprétation qu'on en a donnée.

M. LeBlanc: Vos statistiques ne démontrent pas que les stocks se sont reconstitués.

M. McGrath: Si le député veut parler de statistiques, je lui ferai remarquer que lorsqu'on a interdit le golfe aux grands chalutiers, le total des prises autorisées était de 15,000 tonnes métriques; il est aujourd'hui de 49,000 tonnes métriques. Le peuplement est donc suffisant pour permettre à nouveau aux grands chalutiers de faire la pêche dans cette région.

Quand le député de Gaspé est intervenu cet après-midi, il a parlé de «requins». Ce sont pourtant ces mêmes requins que sont venus défendre devant le comité deux très importants représentants syndicaux, un représentant de la Fraternité canadienne des cheminots, employés de transport et autres ouvrier et le président du Syndicat canadien de l'industrie des poissons et fruits de mer. Ils représentaient des Canadiens qui travaillent pour . . .

[M. McGrath.]